

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE DE MONTRÉAL

VILLE DE MONTRÉAL

Document préparé par :
Claire Mousseau
Archéologue
Direction du développement urbain
Mai 2004

1.0 Rappel de la mission de la Ville de Montréal en matière de protection et mise en valeur du patrimoine archéologique

À l'instar des grands centres urbains à travers le monde, la Ville de Montréal a reconnu l'importance de préserver son patrimoine en dépit des perpétuelles transformations auxquelles elle est soumise. Dans cette perspective, la Ville de Montréal s'emploie depuis une vingtaine d'années à planifier ses interventions en vue d'assurer adéquatement la protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique sur ses propriétés et celles de ses sociétés. Des études de potentiel, inventaires et fouilles archéologiques, analyses, projets de diffusion et de mise en valeur *in situ* de sites et vestiges archéologiques ont été mis de l'avant en fonction des besoins et des priorités tout en tenant compte des exigences reliées au développement urbain.

La Ville de Montréal réalise cette mission pour un développement durable de son territoire et le respect des lois¹ et des directives gouvernementales qui s'appliquent à ses propriétés et de celles de ses sociétés. En l'occurrence, l'application de la Loi sur les biens culturels (LBC articles 35 à 44) a imposé, à travers le temps, une attitude préventive face à l'aménagement du territoire et la protection des ressources archéologiques. L'évolution des pratiques d'aménagement en milieu urbain montréalais, en lien avec l'application de cette Loi par le Ministère de la Culture et des Communications du Québec, a permis de passer d'un mode en réaction par des arrêts de travaux d'excavation à un mode préventif, prenant en considérant l'existence d'une telle ressource dès l'étape de planification d'un projet ou d'un programme de développement urbain².

C'est au Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine qu'a été confié le mandat d'assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique montréalais. Les arrondissements et les autres services de la Ville³, en particulier ceux qui interviennent directement sur les propriétés de la Ville et de ses sociétés - Travaux publics, Environnement, Habitation, Développement économique, Développement urbain, Parcs, Courtage et Immeubles - sont mis à contribution lors de projets d'aménagement, de travaux de construction d'infrastructures souterraines, etc.

En plus d'une association soutenue avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec, en vertu d'une entente signée et renouvelée depuis 1979, sur le développement culturel de Montréal, la Ville bénéficie également de la collaboration de différents partenaires. Plusieurs projets sont ainsi été réalisés avec les sociétés paramunicipales (Société de développement de Montréal, Société d'habitation, Société du parc des îles, etc.) la Commission des services électriques de Montréal, l'Agence Parcs Canada, la Société du Vieux-Port de Montréal, la Société Hydro-Québec, Bell Canada, Gaz Métropolitain, les communautés religieuses, les promoteurs et les propriétaires privés. De plus, le Musée d'archéologie et d'histoire de

1. Loi sur les biens culturels et Règlement sur la recherche archéologique, Loi sur la qualité de l'environnement, Loi sur la réhabilitation des sols contaminés, Loi sur les inhumations et les exhumations., Loi sur les lieux et monuments historiques nationaux.

2. Voir annexe jointe sur les questions légales.

3. Principalement Travaux publics, Environnement, Habitation, Développement économique, Développement urbain, Parcs, Courtage et Immeubles.

Montréal, Pointe-à-Callière qui a été créé en 1992, grâce à la collaboration financière des gouvernements provincial et fédéral, a pour mission de mettre en valeur le patrimoine archéologique et historique de Montréal.

-des outils de planification et de gestion

Depuis 1992, une série d'outils⁴ a été développée pour faciliter la gestion des ressources archéologiques connues et potentielles sur le territoire. Parmi ces outils, un répertoire informatisé des sites archéologiques recensés, une cartographie informatisée des sites et des interventions archéologiques, un catalogue des collections archéologiques municipales et de la collection de référence⁵, un répertoire des emprises publiques de Montréal et de leur potentiel archéologique, une bibliographie des études sur le patrimoine archéologique de Montréal dont la plupart des ouvrages sont déposés au Centre de documentation du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine.

-l'intégration de mesures de protection et mise en valeur du patrimoine archéologique au processus d'aménagement urbain

La démarche initiée à la Ville de Montréal en 1992-1993, vise à identifier et évaluer les programmes et les projets qui nécessitent l'intégration de mesures de protection des ressources archéologiques. Cette démarche s'applique prioritairement aux interventions de la Ville de Montréal et de ses sociétés - exception faite des lieux protégés en vertu de la Loi sur les biens culturels, à l'exemple de l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, pour lesquels la Ville et le ministère de la Culture et des Communications du Québec, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, initient des actions sur les propriétés privées.

Les mesures de protection du patrimoine archéologique auxquelles nous référons, peuvent consister en la réalisation d'études devant localiser et qualifier les ressources archéologiques en présence et assurer, au besoin, la conservation intégrale *in situ* des vestiges, la mise en valeur *in situ* d'un site archéologique ou de vestiges spécifiques, la relocalisation d'un projet d'aménagement ou la modification du projet, des fouilles archéologiques préventives au terrain afin de prélever avant toute modification du milieu, les informations archéologiques ou encore, aucune intervention archéologique.

De façon générale, le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine assure l'expertise, la planification, la coordination et le suivi qualitatif et administratif des interventions en matière de protection et mise en valeur du patrimoine archéologique. Il procède à la mise à jour des outils de gestion qu'il a développés et qui supportent l'expertise.

Comme la réalisation des études et des interventions archéologiques est confiée à des consultants spécialisés en archéologie par voie d'appel d'offres de services selon les normes en vigueur à la Ville de Montréal et selon la réglementation sur la recherche archéologique en vertu de la Loi sur les biens culturels du Québec, le Service gère également l'interface entre les firmes d'experts en archéologie engagées et les divers intervenants municipaux et paramunicipaux.

-un financement partagé par divers intervenants

L'Entente sur le développement culturel de Montréal, intervenue entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications du Québec - cette entente permet la réalisation d'inventaires archéologiques (localisation et évaluation des ressources archéologiques en présence) et de fouilles archéologiques pour des biens culturels à statut en vertu de la Loi sur les biens culturels. L'Entente a également suscité, depuis l'année 2000, la mise en oeuvre d'un nouveau Programme de soutien financier spécifique aux fouilles archéologiques des terrains vacants de l'arrondissement historique du Vieux-Montréal. Ce programme accorde une contribution de l'ordre 50% des dépenses, aux propriétaires privés et aux promoteurs. Afin de déterminer si ces terrains vacants recèlent ou non des

4. Ces outils comprennent aujourd'hui les données à l'échelle de l'île de Montréal et ainsi des 27 arrondissements.

5. Voir annexe sur l'importance et la valeur des collections archéologiques de la Ville de Montréal.

vestiges archéologiques d'importance, qui nécessiteront ou non des fouilles, l'inventaire archéologique (au moyen de forages et sondages) est réalisé par l'Entente – cette évaluation de la valeur archéologique des terrains vacants du Vieux-Montréal a été mis en priorité au cours de l'exercice de l'Entente 2000-2005⁶.

Le Programme de réhabilitation des terrains contaminés en milieu urbain, selon une entente intervenue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Environnement du Québec - ce programme finance 50% des déboursés pour les recherches archéologiques effectuées en lien avec la problématique de caractérisation et de réhabilitation des sols sur un espace donné. Il s'adresse à la Ville de Montréal et à ses sociétés, aux promoteurs et aux propriétaires privés de Montréal.

Le Programme du renouveau urbain, selon une entente intervenue entre la Ville de Montréal et le ministère des Affaires municipales.

Le Programme Solidarité 5000 logements.

Le Programme d'enfouissement des fils électriques en milieu patrimonial financé par le gouvernement du Québec et géré par la Commission des services électriques de Montréal.

Divers programmes et projets d'envergure à l'exemple de la Cité du Multimédia, la Cité internationale de Montréal, FINA 2005, etc.

À l'extérieur des programmes, les principaux partenaires qui assurent un financement sont la Société Hydro-Québec auprès de la Commission des services électriques de Montréal, Vidéotron auprès de la Commission des services électriques de Montréal, Bell Canada, Gaz Métropolitain, la Cité internationale de Montréal, la Cité du Multimédia, divers ministères des gouvernements provincial et fédéral, des agences gouvernementales, les communautés religieuses et divers promoteurs.

2.0 Un patrimoine valorisé à l'échelle de l'île de Montréal

Depuis plus de vingt ans, diverses municipalités de l'île de Montréal se sont employées à faire connaître les différents aspects de la vie passée des Montréalais et ainsi à rendre compte de l'histoire distincte et fondamentale de la métropole.

Dans cet esprit, plusieurs municipalités ont mis en place des moyens pour mettre en valeur le patrimoine urbain, architectural et archéologique de Montréal. À preuve, des études de potentiel, inventaires et fouilles archéologiques ont été menés lors de la réalisation de projets d'aménagement, des fouilles autonomes accessibles au grand public ont été réalisées, des musées ont été créés, des circuits d'interprétation ont été établis et, selon divers moyens, les connaissances sur le patrimoine montréalais ont été diffusées.

Des études de potentiel archéologique à l'échelle de secteurs d'intérêt archéologique ont été réalisées ou sont en voie de réalisation.

- l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, le faubourg Québec, le faubourg St-Laurent, le faubourg des Récollets et le territoire de la Cité internationale de Montréal (Ville-Marie),
- le canal de Lachine (Ville-Marie, Sud-Ouest et Lachine),
- le vieux Pointe-aux-Trembles (Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est),
- le Sault-au-Récollet, l'Île-de-la-Visitation (Ahuntsic - Cartierville),
- l'Île de Dorval,
- Ste-Anne-de-Bellevue,
- Pointe-Claire,
- les parcs nature de l'île de Montréal (Ahuntsic - Cartierville, Anjou, Dollard-Des Ormeaux - Roxboro, Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Sainte-Anne-de-Bellevue, Montréal-Nord, Pierrefonds - Senneville, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est, Saint-Laurent).

6. Voir annexe sur le programme d'inventaire archéologique des terrains vacants dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal.

Des sites archéologiques ont été récemment « redécouverts » et étudiés plus avant : la ferme Leber à l'île des Soeurs, les sépultures amérindiennes de Westmount et d'Outremont, le fort Senneville.

Des plans de gestion du patrimoine intégrant la dimension archéologique, ont été produits.

- le plan de gestion du patrimoine de la municipalité de LaSalle,
- l'étude du patrimoine à l'échelle de la municipalité de Pointe-Claire,
- le plan de gestion du patrimoine des parcs naturels de l'île de Montréal.

Depuis 1980, plusieurs biens et sites archéologiques ont été classés ou sont en voie de classement en vertu de la Loi sur les biens culturels du Québec.

- BiFk-006, la maison Leber-Lemoyne – site archéologique classé - Lachine
- BiFj-008, l'église des Saints-Anges- site archéologique classé - LaSalle
- BiFj-007, le moulin Fleming – bien archéologique classé - LaSalle
- BiFi-002, le fort Senneville – site archéologique classé
- BiFk-003, le moulin banal de Pointe-Claire – bien archéologique classé
- BjFi-005, le second moulin seigneurial de Pointe-aux-Trembles – bien archéologique classé
- BiFj-066, le complexe hydraulique des écluses Saint-Paul – site archéologique en voie de classement – Sud-Ouest
- BjFj-101, le Lieu de fondation de Montréal – site archéologique classé – Ville-Marie

Des espaces vacants voués au développement immobilier qui se sont avérés des sites archéologiques d'une grande valeur documentaire et symbolique, ont été acquis.

- le second moulin seigneurial de Pointe-aux-Trembles,
- le complexe hydraulique des écluses Saint-Paul au canal de Lachine,
- la Pointe-des-Seigneurs à proximité des écluses St-Gabriel au canal de Lachine.

Des réserves archéologiques⁷ ont été constituées dans des contextes d'aménagement urbain.

- le site du château du gouverneur de Vaudreuil sous la place Jacques-Cartier (Ville-Marie),
- le hangar de la canoterie au faubourg Québec (Ville-Marie),
- la scierie Brewster dans le parc du moulin (Sud-Ouest),
- le cimetière Saint-Antoine à la place du Canada et au Square Dorchester (Ville-Marie),
- les moulins hydrauliques dans le parc des Rapides-de-LaSalle (LaSalle),
- la maison du meunier du moulin Fleming dans le parc Stinson (LaSalle),
- la ferme Leber à l'île des Soeurs (Verdun).

Sur les lieux mêmes de découvertes archéologiques, des musées de sites ont été créés. Le développement de ces équipements exprime la volonté de Montréal de rendre compte de son patrimoine non seulement auprès de sa population mais aussi auprès de la clientèle touristique.

- le Musée d'archéologie de Lachine et la maison Leber-Lemoyne (Lachine),
- la Crypte archéologique de la chapelle Notre-Dame-de-Bonsecours (Ville-Marie),
- le Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière (Ville-Marie).

Sur les lieux mêmes de découvertes, des vestiges archéologiques ont été mis en valeur in situ.

- l'église des Saints-Anges (parc municipal - LaSalle),
- la maison du Pressoir (monument historique - (Ahuntsic - Cartierville),
- les moulins du Sault-au-Récollet (parc municipal - Ahuntsic - Cartierville),
- l'église Sainte-Anne (parc municipal - Sud-Ouest),
- les fortifications bastionnées de Montréal au Champ-de-Mars (parc municipal - Ville-Marie),

7. Une réserve archéologique constitue souvent le garant de l'avenir de la mise en valeur du patrimoine archéologique. Une réserve peut avoir un caractère temporaire, en attente d'une décision d'aménagement, ou permanent.

- les fortifications de Montréal, restaurant Des Remparts (Ville-Marie).

Des activités pédagogiques en lien avec des fouilles archéologiques ont été initiées. Des fouilles accessibles au grand public au site archéologique Leach Hall (Côte-Saint-Luc - Hampstead - Montréal-Ouest), aux sites de la scierie Brewster et de la tannerie Moseley (Sud-Ouest), au site de la Pointe-des-Seigneurs (Sud-Ouest), au site de la résidence du gouverneur de Vaudreuil (Ville-Marie).

Un circuit permanent de découvertes de sites archéologiques « Montréal, ville fortifiée du 18^{ième} siècle », a été mis en oeuvre dans le Vieux-Montréal.

Une Réserve des collections archéologiques municipales a été aménagée dans le Centre des collections du patrimoine muséal de Montréal situé au 333, rue Peel; ce projet de rénovation d'un édifice industriel et d'aménagement aux normes de conservation, a joui de la contribution financière des gouvernements provincial et fédéral. Cette nouvelle Réserve répond aux normes de conservation et assure ainsi la pérennité des collections et leur plus grande accessibilité aux chercheurs, aux musées et divers centres de diffusion, aux sociétés d'histoire et au public en général. La Ville de Montréal loue dans cet édifice, des espaces de Réserves pour trois (3) services municipaux, dont le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine qui gère les collections archéologiques de la Ville de Montréal.

Ces réalisations pour n'en nommer que quelques-unes, constituent un actif important et exemplaire à bien des égards.

3.0 Un patrimoine unique et non renouvelable

Le patrimoine archéologique est « *la partie de notre patrimoine matériel pour laquelle les méthodes de l'archéologie fournissent les connaissances de base. Le patrimoine archéologique englobe toutes les traces de l'existence humaine et concerne les lieux où se sont exercées les activités humaines quelles qu'elles soient, les structures et les vestiges abandonnés de toutes sortes, en surface, en sous-sol ou sous les eaux, ainsi que le matériel qui leur est associé. Le patrimoine archéologique est une richesse culturelle fragile et non renouvelable* » (Extrait de la Charte pour la protection et la gestion du patrimoine archéologique, ICAHM, ICOMOS International, 1990).

La notion de patrimoine archéologique se rattache d'abord à un lieu physique, le site archéologique, qui correspond à tout espace dont le sous-sol recèle des vestiges d'occupation ancienne – ouvrages et constructions de tout type, objets témoins et tout autre élément matériel issu de l'action humaine. Le caractère enfoui des sites archéologiques fait que, contrairement à d'autres catégories de biens patrimoniaux, ce patrimoine constitue une ressource dont il est difficile de dresser rapidement un inventaire exhaustif. De nombreux sites, de natures diverses et de toutes époques, restent ainsi à découvrir sur le territoire de l'île de Montréal. Toute tentative de cerner la réalité du patrimoine archéologique ne pourra donc constituer qu'un exercice partiel de mise à jour des connaissances acquises. Cette part d'inconnu explique l'extrême vulnérabilité de ce patrimoine et les difficultés particulières d'en assurer la protection face aux exigences modernes du développement urbain.

Un second aspect important concerne la nature du patrimoine archéologique en tant qu'objet de connaissance. L'archéologie constitue une discipline dont une des missions est l'étude des sociétés passées par le biais des vestiges matériels que ces sociétés ont laissés derrière elles. Il s'agit, de plus, de la seule discipline qui traite dans le temps et l'espace de l'évolution de l'ensemble des sociétés humaines. Sa contribution apparaît unique notamment en ce qui concerne la longue trajectoire suivie par l'humanité avant l'apparition de l'écriture. L'archéologie s'intéresse à toutes les sociétés, sans égard à leur origine ou à leur forme d'organisation, qu'elles soient, comme en Amérique, de souche autochtone, européenne ou autre.

À l'échelle de l'île de Montréal

L'archipel de Montréal comprend trois nappes d'eau importantes, trois canaux d'écoulement, une vingtaine de rapides, trois cents îles dont deux majeures, Montréal et Jésus, et plus de mille kilomètres de rives. Montréal se veut également le point de rencontre de trois grandes voies fluviales – le Saint-Laurent qui

donne accès à l'Atlantique et aux Grands Lacs, le Richelieu d'où il est possible d'atteindre l'Hudson et l'état de New-York, ainsi que l'Outaouais qui ouvre la porte vers l'ouest et le nord. L'importance de l'île de Montréal pour les Amérindiens s'explique tout particulièrement par cette localisation à la confluence et à proximité de plusieurs cours d'eau. Ces axes hydrographiques sont les routes traditionnelles de commerce au cours de la préhistoire et au début de la période historique. De plus, l'île de Montréal, la plus grande de l'archipel, comporte des terrasses de quinze, trente et cinquante mètres d'élévation ou même plus, en référence au mont Royal. Ces terres ont pu accueillir des populations humaines depuis 8 000 ans avant aujourd'hui, si l'on se fie aux plus anciennes découvertes archéologiques effectuées dans la vallée du Saint-Laurent.

À ce jour, la plus ancienne manifestation humaine recensée sur l'île de Montréal date de la fin de la période Archaïque, entre 5 000 et 4 000 ans avant aujourd'hui. Cette occupation par les Amérindiens, au cours des périodes préhistorique et de contact, est un volet unique du passé de l'île de Montréal.

Pour la période historique, la documentation et les cartes anciennes fournissent des éléments interprétatifs valables, à partir de premières chroniques du XVI^e siècle jusqu'à nos jours. Ils sont cependant souvent muets sur les différents aspects des modes de vie de certaines époques et de certains groupes et individus et sur l'emplacement exact et l'organisation spatiale de plusieurs lieux d'exploitation et d'habitation, à l'exemple des avant-postes de Ville-Marie. Ils se taisent parfois volontairement et, en d'autres occasions, ils ne font état que des préoccupations des classes dirigeantes, des autorités, de l'élite ... L'archéologie pare à ces lacunes car elle étudie les traces concrètes laissées par les différents occupants. En milieu urbain, l'archéologie étudie l'évolution de la forme urbaine et des formes concrètes, dans l'espace et dans le temps, pour idéalement accéder aux fondements de la culture.

Les recherches archéologiques menées à ce jour, sur l'île de Montréal, documentent une longue séquence d'occupation s'étirant sur plusieurs millénaires, associée à la présence de groupes d'horizons culturels et temporels fort diversifiés : campement amérindien, halte, carrière préhistorique pour l'extraction de la pierre, lieu de sépultures amérindiennes, noyau initial de Ville-Marie, lieux de fondation, forts et missions, bourgs anciens, moulin seigneurial, lieux de culte, cimetières catholiques, protestants et juifs, complexes institutionnels, anciens faubourgs, villas, marchés publics, dépotoirs, complexes agricoles, complexes industriels, ouvrages de génie civil, etc. Et les formes du paysage ancien de l'île de Montréal : terrasses, collines, ruisseaux, rivières, lacs, tourbières.

ANNEXE : Les questions légales

En vertu de la Loi sur les biens culturels du Québec, la Ville de Montréal a une obligation légale de protection du patrimoine archéologique - articles 30 et 31, articles 48 et 50 et article 94, articles 40 et 41, articles 42 et 43.

Les articles 30 et 31, 48, 50 et 94 sont en lien avec la protection de bien et de territoire (ex. arrondissement historique) ayant un statut. La protection de ces biens implique tous les éléments inhérents au bien incluant le potentiel archéologique. Les mesures qui accompagnent le permis (ou l'autorisation de travaux) émis au propriétaire pour les fins de la modification du bien, peuvent inclure des exigences pour la préservation du sous-sol archéologique.

Les articles 40, 41, 42 et 43 réfèrent aux actions à poser en cas de découverte fortuite d'un bien ou site archéologique lors de travaux d'excavation. Compte tenu de l'importance des implications logistique et financière inhérentes à une découverte archéologique fortuite qui impose un arrêt des excavations, une gestion préventive est exercée par la Ville de Montréal. La Ville de Montréal applique, plus spécifiquement depuis 1992, une approche préventive qui permet de procéder préalablement aux interventions archéologiques requises.

Il faut souligner que l'article 43 de la loi précise que *"nulle indemnité ne doit cependant être versée à une corporation dont plus de la moitié des dépenses de fonctionnement sont défrayées à même les deniers publics"*. La Ville de Montréal doit donc assumer tous les coûts afférents aux arrêts des travaux d'excavation et aux fouilles archéologiques lors d'une découverte fortuite - un motif suffisant pour mettre en œuvre une approche préventive.

Un approche préventive

La Ville ne procède pas dans tous les cas de travaux à une étude de potentiel archéologique mais elle procède, pour tous ses projets et ceux de ses sociétés, à un examen des banques de données archéologiques et patrimoniales disponibles (dont celle de l'Inventaire des sites archéologiques du Québec, article 52 de la Loi sur les biens culturels) et des cartes anciennes pour déterminer les projets qui sont situés dans des secteurs d'intérêt patrimonial.

Une partie seulement des projets de la Ville de Montréal et de ses sociétés font l'objet d'une étude de potentiel archéologique qui détermine la probabilité de découvrir des vestiges archéologiques et leur état de conservation potentiel. Cette étude sert à planifier, s'il y a lieu, l'inventaire archéologique au terrain réalisé au moyen de forages, sondages ou tranchées, soit l'évaluation de la nature et de l'état de conservation réel du site archéologique.

Grâce à cette démarche, la Ville de Montréal n'a vécu qu'un seul arrêt de chantier depuis l'année 2000. Il s'agit du chantier de la rue Bonsecours dans le Vieux-Montréal où l'arrêt des travaux a duré moins de quatre (4) heures. Cet arrêt a été motivé par la découverte d'un élément exceptionnel et insoupçonné et en excellent état de conservation : la rue Bonsecours depuis la rue Champ-de-Mars à la rue Saint-Antoine était complètement recouverte de pavés de bois.

ANNEXE : Le programme d'inventaire des terrains vacants dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal

La démarche

En milieu urbain ou aménagé de longue date, la démarche d'évaluation du patrimoine archéologique consiste, par le biais de l'analyse des cartes anciennes, des documents d'archives, des données environnementales et des données archéologiques acquises, à caractériser la séquence d'occupation et le processus d'aménagement du territoire. Il s'agit de confronter les caractéristiques géographiques aux caractéristiques culturelles des sociétés ayant habité ou ayant pu habiter un territoire, et de comprendre dans quelle mesure les réoccupations successives ont structuré le milieu d'origine et ont pu affecter les vestiges des occupations anciennes. Cette étape est celle de l'étude de potentiel archéologique⁸.

La seconde étape consiste, en fonction des résultats de l'étude de potentiel archéologique, à procéder à une évaluation sur le terrain afin de vérifier la localisation précise, la nature et le degré d'intégrité des ressources archéologiques en place. Il s'agit de l'inventaire archéologique réalisé au moyen de forages, sondages et tranchées exploratoires.

Selon la nature des découvertes effectuées lors de l'inventaire archéologique, plusieurs avenues sont à envisager dépendamment des valeurs scientifiques, didactiques et symboliques - sentiment d'appartenance, affirmation de l'identité - du site archéologique et du contexte. Dans le cas d'un site archéologique d'un grand intérêt, il pourra être nécessaire d'assurer prioritairement sa conservation *in situ*. Une réserve archéologique est souvent garante de l'avenir de la mise en valeur du patrimoine archéologique. La plupart des interventions archéologiques à Montréal surviennent dans le cadre de projets d'aménagement du territoire. Ainsi, les mesures de protection du patrimoine archéologique peuvent impliquer la conservation *in situ* de certains vestiges, la mise en valeur *in situ* de vestiges, la relocalisation du projet d'aménagement, une modification du projet d'aménagement ou encore une fouille archéologique sur les sites d'intérêt de façon à assurer la récupération maximale d'information.

La majorité des sites archéologiques de l'île de Montréal se trouvent dans des espaces multiples - sous-sol de bâtiment, terrain vacant, cour et courette, rue, square, place, parc, parc nature - souvent menacés par des réaménagements, de nouvelles constructions, des stationnements souterrains et une modernisation des services publics souterrains. L'intégration de ce patrimoine dans certains programmes de régénération du tissu urbain de Montréal devient donc prioritaire. À bien des égards, **le Vieux-Montréal constitue un très bon exemple de cette situation.**

Depuis 1980, l'entente sur le développement culturel de Montréal, intervenue entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications du Québec, a permis la réalisation d'inventaires archéologiques (localisation et évaluation des ressources archéologiques en présence) et de fouilles archéologiques pour des biens culturels à statut en vertu de la Loi sur les biens culturels.

L'Entente a également suscité, depuis l'année 2000, la mise en oeuvre d'un nouveau Programme de soutien financier spécifique aux fouilles archéologiques des terrains vacants de l'arrondissement historique du Vieux-Montréal. Ce programme accorde une contribution de l'ordre 50% des dépenses, aux propriétaires privés et aux promoteurs. Ce nouveau programme, une première au Québec, est bien accueilli par les promoteurs du Vieux-Montréal. L'évaluation archéologique préalable aux fouilles, est réalisée dans le cadre du Programme d'inventaire des terrains vacants.

Le programme d'inventaire des terrains vacants – quelques constats

L'arrondissement historique du Vieux-Montréal, haut lieu du patrimoine, recèle de nombreux sites archéologiques majeurs dont certains ont fait l'objet d'un traitement particulier - pour ne nommer que la Crypte archéologique de la chapelle Notre-Dame-de-Bonsecours et le Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière.

8. Cette étape et celle de l'inventaire font partie intégrante du programme d'inventaire des terrains vacants du Vieux-Montréal.

L'arrondissement historique du Vieux-Montréal vit, depuis plusieurs années, une phase de développement immobilier importante, très importante.

Durant la décennie 1980, 102 espaces vacants qui offrent un potentiel archéologique et qui sont construisibles ou aménageables, ont été répertoriés dans le Vieux-Montréal. Plusieurs de ces terrains ont été depuis construits ou aménagés. Toutefois, l'arrondissement historique du Vieux-Montréal comprend encore aujourd'hui de nombreux terrains vacants, de tailles diverses qui nécessitent une évaluation. Il sont illustrés sur le plan ci-joint.

En l'année 2000, considérant le nombre de terrains vacants d'intérêt encore non évalués (une quarantaine) et l'effervescence du marché immobilier dans le Vieux-Montréal, l'Entente met en priorité, pour l'exercice 2000-2005, la finalisation de l'inventaire des terrains vacants construisibles ou aménageables.

Ce programme d'inventaire archéologique planifié en 2000, par la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications, a pour but de déterminer si les terrains vacants visés par des développements immobiliers recèlent ou non des vestiges archéologiques d'importance, et nécessitent ou non des fouilles archéologiques. Le programme d'inventaire des terrains vacants a été planifié en 3 phases :

1^{ère} phase : 14 terrains vacants ont été évalués – un contrat a été octroyé par appel d'offres public, au montant de 240 000,00\$ plus les taxes applicables. Contrat finalisé.

2^{ème} phase : en cours, il est prévu évaluer un minimum de 11 terrains vacants et également les caves des 7 bâtiments localisés dans les limites du site archéologique classé en vertu de la Loi sur les biens culturels, le *Lieu de fondation de Montréal* – un contrat a été octroyé par appel d'offres public, au montant de 305 000,00\$ plus les taxes applicables. Contrat en cours.

3^{ème} phase : appel d'offres public à lancer en 2004 - il est prévu évaluer 15 terrains vacants – un montant de 305 000,00\$ plus les taxes applicables, est prévu.

ANNEXE : L'importance et la valeur des collections archéologiques de Montréal

Depuis la signature avec le gouvernement du Québec, ministère de la Culture et des Communications, de la première Entente sur le développement culturel de Montréal en 1980, la Ville de Montréal se responsabilise en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine archéologique sur ses propriétés et celles de ses Sociétés. Ainsi, depuis 1980, la Ville de Montréal réalise des interventions archéologiques dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal et, depuis 1992-1993, dans les autres secteurs d'intérêt archéologique de la ville, à l'exemple du canal de Lachine, le parc du Mont-Royal, le vieux Pointe-aux-Trembles, le Sault-au-Récollet et les faubourgs Québec, Saint-Laurent et des Récollets, etc. Ces interventions archéologiques sur des sites municipaux ont généré, à ce jour, plus d'une centaine de collections archéologiques; elles sont toutes conservées à Montréal et ont été, en mars 2004, déménagées dans une Réserve aux normes de conservation, située au 333, rue Peel.

- 1.0 La Ville de Montréal possède à ce jour 87 collections archéologiques en provenance de sites archéologiques inscrits à l'Inventaire des sites archéologique du Québec (ISAQ) et 36 collections en provenance de sites en cours d'expertise (code temporaire).



Sifflet zoomorphe en terre cuite à glaçure polychrome (XIX^e siècle)

L'archéologie constitue une discipline scientifique dont la mission première est l'étude des sociétés passées par le biais des vestiges matériels que ces sociétés ont laissés derrière elles. Il s'agit, de plus, de la seule discipline qui traite dans le temps et l'espace de l'évolution de l'ensemble des sociétés humaines. Sa contribution apparaît unique, notamment en ce qui concerne la longue trajectoire suivie par l'humanité avant l'apparition de l'écriture. L'archéologie s'intéresse à toutes les sociétés, sans égard à leur origine ou à leur forme d'organisation, qu'elles soient, comme en Amérique, de souche autochtone, européenne ou autre.

La collection archéologique provient des recherches entreprises, parfois pendant plusieurs années, sur un site archéologique. Les vestiges mis au jour lors d'une fouille, qu'il s'agisse d'objets témoins, d'échantillons de nature diverse ou d'éléments structuraux, sont conservés en collection. Une collection archéologique est l'ensemble des biens prélevés sur un site, selon des méthodes propres à l'archéologie. Elle se constitue au fur et à mesure de l'avancement des recherches et peut comprendre des artefacts (objets fabriqués de divers matériaux), des écofacts (éléments animal, végétal ou minéral transformés ou non : os brûlés, grains de maïs, coquillages, minerai, etc.) et des échantillons (sol, pollen, charbon de bois, bois, etc., prélevés aux fins d'analyses spécialisées). Ces biens peuvent être complets ou fragmentaires. Cette définition réfère à la définition de bien archéologique, telle qu'inscrite dans la Loi sur les biens culturels du Québec. Une collection est donc composée de matériaux très variés dont la conservation pose souvent des problèmes particuliers.

Chaque collection archéologique est accompagnée de son support documentaire qui comprend l'ensemble des pièces écrites, informatisées, graphiques, iconographiques et photographiques produites au cours des fouilles archéologiques, comme les notes de terrain, les fiches d'enregistrement, les carnets d'arpentage, les plans, les coupes stratigraphiques, les croquis, les négatifs, diapositives et photographies, les répertoires et les fiches d'inventaire et de catalogage des objets. Pour être signifiante, la collection d'objets ne peut être dissociée de son contexte archéologique (site, couche stratigraphique, vestiges, etc.), correspondant à ce support documentaire.



Foumeau de pipe à effigie en terre cuite fine (XIX^e siècle)

2.0 Les collections archéologiques de la Ville de Montréal représentent, à ce jour, près de 2000 boîtes, format archive, et plus de 7 000 artefacts individualisés qui ont fait l'objet d'une identification particulière (le catalogage) et sont intégrés à la collection de référence.

La taille d'une collection archéologique varie de quelques artefacts prélevés sur un petit site amérindien de passage à plusieurs milliers d'objets résultant de quelques saisons de fouilles sur un site d'occupations multiples et continues.



Encrier en verre coloré vert (XIX^e siècle).

Lorsqu'une collection archéologique est inventoriée – description et décompte des objets et des fragments d'objets – un certain nombre d'artefacts reçoivent une identification particulière, ils sont catalogués. Lorsqu'une collection archéologique est analysée – étude détaillée des matériaux, formes, styles et fonctions des objets et mise en contexte archéologique afin d'en extraire des données sur l'appartenance culturelle, ethnique et socio-économique, les datations, les modes de vie, les modes de construction, etc. – tous les objets jugés significatifs sont alors catalogués. Ces objets catalogués constituent ce qu'on appelle la collection de référence. Plusieurs de ces objets sont envoyés au Centre de conservation du Québec afin d'être stabilisés ou restaurés.

Ainsi, les objets archéologiques se composent d'une très grande variété de matériaux : pierre, os, ivoire, cuir, tissu, écorce, bois, bronze, cuivre, fonte, fer, argent, verre, céramique et toute une panoplie de matériaux composites.

Les noms attribués aux objets témoignent généralement de leur fonction d'origine et des connaissances qui en résultent.

Pour mieux saisir leur rôle et leur importance dans la vie quotidienne de nos ancêtres, les objets archéologiques sont également regroupés au sein de grandes catégories fonctionnelles qui sont :

- le travail sur la matière
- les moyens de transport et de communication
- l'acquisition
- la consommation
- le socio et l'idéo-technique
- les écofacts
- les cas particuliers

Enfin, la datation des objets peut être absolue – en lien avec un procédé de datation physico-chimique, tel le radio-carbone, – ou relative – en lien avec la forme, le style et la date d'apparition d'un objet sur le marché ou selon les contextes archéologiques (dates d'utilisation et de rejet d'un objet en fonction de sa présence dans une couche stratigraphique donnée).



Pointe de projectile en chert
(environ 2 000 ans avant Jésus-Christ)

3.0 L'importance et la valeur des collections archéologiques de la Ville de Montréal résident dans leurs qualités scientifique et documentaire, muséologique et didactique.

Un artefact archéologique est une information avant d'être un objet d'exposition. Même s'il est vrai qu'une grande proportion des objets intégrés à la collection de référence sont reconstituables et même complets, aucune valeur « dite monétaire » n'est attribuée à ces objets. Seules les valeurs scientifique, documentaire, muséologique et didactique sont appréciées.

Les collections archéologiques de la Ville de Montréal sont représentatives :

- des périodes préhistorique et historique – à ce jour, de 4 000 ans avant aujourd'hui au XX^e siècle;
- des cultures amérindienne, européenne et québécoise;
- des milieux urbains et ruraux;
- de sites appartenant à des horizons culturels et temporels très diversifiés qui témoignent de fonctions également très variées : carrière de pierre exploitée par les amérindiens, établissements amérindiens de la préhistoire ou du début de la période coloniale, sites d'occupation de toute époque en milieu rural et urbain, bourgs, fortins, moulins à vent, moulins à eau, complexes agricoles, militaires, hôteliers ou commerciaux, religieux, institutionnels ou industriels, sites de grande superficie à composantes multiples ou encore établissements plus modestes mais d'une grande richesse documentaire.

La valeur des collections archéologiques et des objets de la collection de référence repose donc sur leur qualité documentaire, leur représentativité en terme temporel, culturel et fonctionnel; leur l'unicité et leur rareté, leur capacité d'évocation et leur état de conservation.



Terrine d'origine française en terre cuite grossière glaçurée verte (première moitié du XVIII^e siècle).



Pipe de type Micmac en stéatite (première moitié du XVIII^e siècle).

Voici quelques exemples, par périodes et par thématiques, de collections archéologiques qui sont gérées par la Ville de Montréal.

Les origines, le lieu habité avant la ville

- la collection du site préhistorique de la rue Saint-Éloi dans le Vieux-Montréal (période Archaïque, env. 2000 ans av. J.C.),
- la collection du site préhistorique de Place Royale (période Sylvicole, 1000 av. J.C. à 1500 ap. J.C.),
- la collection du site d'extraction et de débitage de cornéenne du Mont-Royal (période Sylvicole, 1000 av. J.C. à 1500 ap. J.C.),

Ville-Marie ou l'émergence d'une ville nouvelle

- la collection du premier cimetière de Montréal (1643-1654),
- les collections des sites Leber et Place Royale (XVII^e siècle),

La ville fortifiée

- la collection du site du Champ-de-Mars (XVIII^e siècle),
- les collections des sites de la rue Saint-François-Xavier (première enceinte en bois), de Place Royale (corps de garde) et de faubourg Québec (canoterie du Roy et poudrière) (fin XVII^e et XVIII^e siècles),
- la collection du site de Place Jacques-Cartier (résidence de Marquis de Vaudreuil) (XVIII^e siècle),

Les faubourgs

- la collection du site du chantier naval Munn-Logan (XIX^e siècle),
- la collection du site Viger dans le faubourg Saint-Louis (XIX^e siècle),
- les collections des sites de faubourg Québec (XIX^e siècle),
- les collections des sites du faubourg Saint-Laurent et du faubourg des Récollets (XIX^e siècle),

Les établissements périphériques

- la collection de la maison Beaudry à Pointe-aux-Trembles (XVIII^e et XIX^e siècles),
- les collections du Sault-au-Récollet (XVIII^e et XIX^e siècles),

La métropole du XIX^e siècle

- les collections des anciens marchés Sainte-Anne et Saint-Laurent,
- les collections des maisons Baby et Wurtele et de l'hôtel Rasco,
- les collections du canal de Lachine et des nombreux sites industriels localisés à proximité.



Cannelle ou chantepleur de tonneau en laiton
(Régime français)

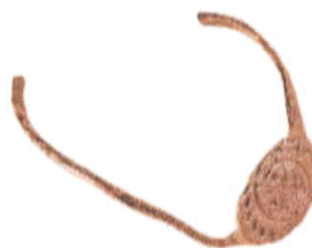


Pierre à fusil taillée sur lame en
silex blond (XVIII^e siècle)

3.1 La valeur scientifique et documentaire des collections archéologiques de la Ville de Montréal

Comme tout autre témoin de notre passé, les collections archéologiques gérées par la Ville de Montréal ont une valeur patrimoniale indéniable et représentent une richesse collective qui mérite toute notre attention. Elles illustrent avec éloquence notre histoire matérielle et jouissent d'un pouvoir fortement évocateur qui rappelle les modes de vie de nos prédécesseurs. Sur les plans scientifique et documentaire, les collections archéologiques permettent de mieux comprendre l'évolution des sociétés des siècles passés et les développements technologiques qui l'accompagne. Elles dépeignent également les diverses activités pratiquées par nos ancêtres et leurs moyens de subsistance.

De l'analyse scientifique des collections archéologiques résulte une vaste quantité de données sur des thèmes aussi variés que l'appartenance culturelle ou ethnique, les moyens socio-économiques, les modes de vie et les choix de consommation, l'évolution des matériaux, des techniques décoratives et des styles, la provenance et l'apparition sur le marché de nouveaux produits, etc. Une fois mise en contexte, ces données permettent à l'archéologue, mais aussi à l'anthropologue, l'historien et le sociologue intéressés par les sociétés anciennes et, parfois même, modernes de mieux saisir la dynamique des changements sociaux, culturels ou technologiques à travers la culture matérielle d'un groupe ou d'une population donnée. Les données issues des collections archéologiques exigent une interprétation. C'est donc à l'archéologue spécialisé en culture matérielle que revient la tâche d'étudier, d'analyser et de faire parler les collections



Bague de Jésuite en métal
cuivreux (XVIII^e siècle).

archéologiques, afin d'en tirer le plus possible d'informations pertinentes et de maximiser les résultats de la recherche archéologique.

À cela, il faut ajouter que les collections archéologiques de la Ville de Montréal servent également à la recherche en milieu universitaire. Le prêt de certains types d'objets permet présentement à quelques étudiants gradués de parfaire leur connaissance en culture matérielle. Ainsi, nos collections archéologiques participent à la formation de la relève.

3.2 La valeur muséologique et didactique des collections archéologiques de la Ville de Montréal



Jarre en terre cuite grossière à glaçure noire d'Angleterre (1760-1840)

Au-delà de leur intérêt scientifique et documentaire, les collections archéologiques de la Ville de Montréal ont une valeur muséologique incontestable. À cet égard, il importe de rappeler que plusieurs institutions muséales de la ville, et même de l'extérieur, choisissent régulièrement parmi notre collection de référence de nombreux objets pour enrichir leur exposition. Le nombre croissant de ces prêts confirme hors de tout doute la valeur muséologique de nos collections archéologiques. Qui plus est, les conventions signées avec les différents musées intéressés par l'emprunt d'objets archéologiques assurent à la Ville de Montréal une visibilité non négligeable au sein des milieux culturels du Québec.

À titre d'exemple, soulignons que la Ville de Montréal a présentement des conventions de prêts avec différentes institutions muséales, dont le Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, le Centre d'histoire de Montréal, le Musée du Château Ramezay, le Musée Stewart et la maison Smith. Une autre convention est d'ailleurs sur le point d'être signée avec le Musée de la Civilisation de Québec, pour sa prochaine exposition « Le temps des Québécois ». D'autres demandes d'emprunt nous parviendront assurément dans les mois et les années à venir. Il n'en tient donc qu'à la Ville de Montréal de favoriser la mise en valeur de ses collections archéologiques afin de rendre accessible cette richesse collective qui témoigne de l'histoire de la ville.

De par leur pouvoir d'évocation, les collections archéologiques ont également une grande valeur pédagogique et didactique. En effet, quoi de plus tangible pour le grand public que ces pipes de « plâtre », qui rappellent encore des souvenirs à nos grands-parents, et ces outils, témoins d'un passé aujourd'hui remplacés par des machines plus performantes les unes que les autres. Les collections archéologiques exercent leur charme et ont le pouvoir d'attirer les foules. Qu'il suffise pour s'en convaincre de voir affluer les gens lors des journées porte ouverte dans les réserves des



Soucoupe à décor floral polychrome en *Pearlware* (1785-1815)



1550, rue Metcalfe
bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : (514) 872-3568
Télécopieur : (514) 872-2556
ocpm.qc.ca

Montréal, le lundi 20 décembre 2004

**Document déposé dans le cadre de la consultation publique sur le projet de
Politique du patrimoine de la ville de Montréal**

Considérant son format, la carte « *État de situation du programme d'inventaire des terrains vacants – Arrondissement historique du Vieux-Montréal, novembre 2004, 1 :1650* » annexée au document n° 3.52 intitulé « *Protection et mise en valeur du patrimoine archéologique de Montréal* » n'est pas reproduite.

Ce document est toutefois disponible pour consultation au bureau de l'Office de consultation publique de Montréal, situé au 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 à Montréal.

Merci de votre compréhension.